

Ressources Humaines

REF : DRH2014012

Signataire : BC/MV

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Fixation du nombre des membres du Comité Technique (C.T.) commun au CCAS, à la caisse des écoles et à la ville d'Aubervilliers dans le cadre du maintien du paritarisme.

EXPOSE :

La Ville d'Aubervilliers a souhaité dans le cadre du dialogue social qu'elle entend promouvoir échanger et partager avec les organisations syndicales qui se sont manifestées le caractère qu'elle souhaite donner à l'instance de consultation qu'est le Comité technique.

Le maintien du paritarisme a obtenu une unanimité de fait et correspondant au cadre des relations sociales qui se développent entre la Ville d' Aubervilliers et les représentants des agents qui travaillent au service des Albertivillariens.

Aussi dans le cadre du renouvellement et de l'évolution du Comité technique, l'instance comprendra-telle autant de représentant du personnel que de représentants de la collectivité, soit huit membres titulaires et huit membres suppléants pour chacun des collèges

Il est tenu compte, pour fixer ce nombre, de l'effectif des agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

La désignation des membres représentant la collectivité sera faite par arrêté du maire ; les représentants du personnel seront élus le 4 décembre 2014 par les agents.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents :..... 44

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines****Ressources Humaines**

REF : DRH2014012

Signataire : BC/MV

OBJET : Fixation du nombre des membres du Comité Technique (C.T.) commun au CCAS, à la caisse des écoles et à la ville d'Aubervilliers dans le cadre du maintien du paritarisme.**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code du Travail, Art. L4121-3 et L4122-1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2014, relative à la création d'un comité technique commun à la Ville d'Aubervilliers, à la Caisse des Ecoles et au CCAS.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 20 juin 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2007 agents.

Vu le budget communal

A l'unanimité.

DELIBERE :

- le maintien du paritarisme,

FIXE :

- à huit le nombre de membres titulaires représentant le personnel et à huit le nombre de membres suppléants
- à huit le nombre de membres titulaires représentant la Collectivité et à huit le nombre de membres suppléants

Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Danielle MARINO



L'adjoint délégué
Danielle MARINO